



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
17 septembre 2010
Français
Original: anglais

Conseil du développement industriel

Trente-huitième session

Vienne, 24-26 novembre 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Multilinguisme

Multilinguisme

Note du Secrétariat

Le présent document apporte des informations sur les faits récemment intervenus à l'ONUDI dans le domaine du multilinguisme, et actualise le rapport du Directeur général présenté à la trente-septième session du Conseil (document IDB.37/9).

1. Conformément à la résolution sur le multilinguisme à l'ONUDI (GC.13/Res.4) adoptée par la Conférence Générale à sa treizième session, un rapport intermédiaire sur l'application de la résolution a été présenté au Conseil à sa trente-septième session. Faisant suite aux discussions des États Membres durant cette session, le présent document vise donc à faire le point des faits pertinents intervenus depuis lors dans ce domaine.

I. Activités élaborées en interne

A. Promotion et site Web de l'ONUDI

2. Le Groupe de la promotion et de la communication, qui relève de la Division des stratégies régionales et des opérations hors Siège, a mis à jour et développé la version française du site Web de l'ONUDI avec l'aide d'un consultant. En vue de développer également d'autres pages Web dans d'autres langues officielles de l'ONU, il a établi les termes de référence d'un programme de stages multilingue

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



ainsi qu'une liste d'établissements d'enseignement potentiels. Le Service de la gestion des ressources humaines examine actuellement le programme de stages de l'ONUDI et évalue, dans ce cadre, la possibilité de mettre en place une coopération plus étroite avec les établissements d'enseignement.

B. Recrutement de personnel et formation

3. L'Organisation continue d'indiquer systématiquement dans ses avis de vacance de poste d'administrateurs, la nécessité de connaître d'autres langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, outre l'anglais. Tous les avis de vacance de poste de cette catégorie parus en 2010 comportaient cette exigence. L'ONUDI s'est également efforcée d'assurer une large diffusion des avis de vacance de poste afin de joindre un nombre aussi élevé que possible de candidats qualifiés et éventuellement bilingues. Outre la publication des avis de vacance de poste sur le site Web de l'ONUDI et leur diffusion systématique auprès des missions permanentes des États Membres, des autres organisations internationales, des établissements universitaires et aux associations professionnelles, l'ONUDI a continué de publier ses avis de vacance dans les médias régionaux en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique et en Asie.

4. La nouvelle politique d'apprentissage (Circulaire du Directeur général UNIDO/DGB/(M).117 datée du 12 avril 2010), visant à encourager le multilinguisme, aide les fonctionnaires à acquérir des compétences linguistiques dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et à les améliorer en finançant 100 % des frais (contre 50 % précédemment) des cours achevés avec succès dans les établissements approuvés par l'ONU. La politique prévoit également le remboursement complet des frais encourus à ceux qui ont passé avec succès l'examen d'aptitudes linguistiques de l'ONU dans l'une des six langues officielles.

C. Supports d'information, assistance technique et formation

5. Lors du dernier exercice biennal, un certain nombre de publications techniques, de brochures et du matériel d'assistance technique et de formation en anglais ont été traduits en français et/ou en espagnol, et, en fonction du pays bénéficiaire, en arabe ou en russe. Ces publications couvraient tous les domaines de coopération technique de l'ONUDI, notamment le développement de l'agro-industrie, les programmes spéciaux et les pays les moins avancés, les services d'investissement et de technologie, le renforcement des capacités commerciales, l'énergie et le changement climatique, la gestion de l'environnement et le Protocole de Montréal. Les traductions ont été financées essentiellement par des fonds alloués au projet. Le Secrétariat prévoit de suivre l'évolution dans ce domaine pendant l'exercice biennal en cours et les exercices biennaux ultérieurs.

D. Coordination du multilinguisme

6. Depuis que la question du multilinguisme a été soulevée à la trente-sixième session du Conseil en 2009, la nécessité d'une coordination interne des activités liées au multilinguisme à l'ONUDI en coopération étroite avec les unités administratives concernées, qui donnent des conseils sur tous les aspects dans ce domaine, a été soulignée. Dans ce contexte, un Coordonnateur pour le multilinguisme a maintenant été nommé parmi les postes qui existaient déjà au sein du Cabinet du Directeur général. Le Coordonnateur fera également fonction d'agent de liaison avec les missions permanentes et le Corps commun d'inspection (CCI) pour toute question liée au multilinguisme à l'ONUDI.

II. Évolution au sein du système des Nations Unies

7. En juin 2010, l'ONUDI a été l'une des organisations à participer à la première phase d'une étude entreprise par le CCI sur le bilan de la situation du multilinguisme dans les organismes des Nations Unies. Cette étude fera suite au rapport établi par le CCI sur ce même sujet à l'échelle de tout le système (JIU/REP/2002/11). Dans un premier temps, un questionnaire a été distribué à toutes les organisations participantes. L'étude prévoit en outre de dépêcher des inspecteurs du CCI dans les différents services de l'ONUDI. Le questionnaire auquel le Secrétariat de l'ONUDI a été invité à répondre concernait des sujets tels que les examens linguistiques, la formation linguistique du personnel, l'accès à l'information et le développement d'un site Web visant à parvenir à la parité des langues officielles. L'étude du CCI, qui recense les meilleures pratiques et formule des recommandations pour améliorer encore ce qui peut l'être, évaluera l'impact des mesures prises au sein du système des Nations Unies et donnera aux États Membres une vue d'ensemble lorsqu'ils se pencheront sur le rapport du Secrétaire général en 2011, à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale.

III. Mesures à prendre par le Conseil

8. Le Conseil voudra peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document.